

# LE SMIC

Soumis par BDELCROIX

18-05-2009

Dernière mise à jour : 25-05-2010

## LE SMIC

### Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

Le salaire minimum de croissance (SMIC) est le salaire horaire en dessous duquel il est interdit de rémunérer un salarié et ce, quelle que soit la forme de sa rémunération (au temps, au rendement, à la tâche, à la pièce, à la commission ou au pourboire). Le SMIC assure aux salariés dont les salaires sont les plus faibles la garantie de leur pouvoir d'achat et une participation au développement économique de la Nation.

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, depuis le 1er janvier 2010 à 8,86 € ; soit 1 343,77 € bruts mensuels sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires.

Smic au 1er janvier 2010 Source : ministère de l'Emploi  
Smic horaire brut 8.86 € ; Smic mensuel brut (base 35 heures) 1 343,80 euros  
Smic mensuel net 1 055,42 € ; Cotisations sociales au 1er janvier 2010 (13,70 % du Smic brut) 184,10 € ; C.S.G. + C.R.D.S. au 1er janvier 2010 (8 % de 97 % du SMIC brut) 104,28 € ; Minimum garanti 3,31 € ;